

DATE : 01/09/2020	REFERENCE : DMO INF – 20 024
EMETTEUR :	DESTINATAIRE(S) :
Nom : Gaëlle SALAUN Dir/Dept/Service : Département Marché et Offre Téléphone : 03 87 21 42 68	Réseau Commercial Gestion Privée Marché des Pros
REDACTEUR :	COPIE(S) POUR INFORMATION :
Nom : Fabien LOSSER Téléphone : 03 88 52 57 39	Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Myassistance
PROCESSUS	
Nom du processus : Epargne Financière	Pilotes du Processus : BEURTON Martine / Patrick VARNIER

Objet : Mise en marché de 3 nouveaux fonds de fonds ISR/ESG

Natixis ESG Conservative Fund - LU2169557654

Natixis ESG Moderate Fund – LU2169558389

Natixis ESG Dynamic Fund - LU2169559270

Éléments de contexte

La création d'un fonds de fonds ESG fait suite à :

- Une demande grandissante de la clientèle réseau pour l'investissement responsable,
- Un engagement fort de NIMI en faveur de l'investissement responsable et de l'approche ESG,
- Une offre en investissement responsable grandissante chez nos affiliés, fondée sur des méthodologies et des approches différentes : Exclusion, best-in- class, best-in-universe ...

L'offre fonds de fonds ESG de NIMI répond à un engagement fort en faveur de l'investissement responsable et de l'approche ESG.

NIMI et tous ses alliés sont signataires des Principes pour l'investissement Responsable (PRI) :

- **Les problématiques ESG sont intégrées** dans les analyses d'investissements et les procédures décisionnelles
- Les affiliés participent à la gestion de « **stratégies ESG à fortes conviction**, axées sur les résultats »

L'offre de fonds de fonds agrège :

- Une sélection d'OPC basée à la fois sur une notation quantitative et sur l'expertise ESG de Natixis IM
- Une solution tout en un via une construction globale de fonds responsables : 75 % mini de l'actif est constitué d'OPC, et au minimum 90 % d'entre eux ont le label ISR ou un équivalent européen
- Un strict cadrage financier, afin de pouvoir proposer nos fonds de fonds pour tous les niveaux de risques

La proposition s'articule autour :

- Des meilleures expériences ESG et financières de nos alliés
- D'une offre de fonds actions, obligations et diversifiés,
- De profils de risque différents et pour tous types de clients :
 - ✓ **Un fonds prudent de SRRI 3 (Natixis ESG Conservative Fund)**
 - ✓ **Un fonds équilibré de SRRI 4 (Natixis ESG Moderate Fund)**
 - ✓ **Un fonds offensif de SRRI 5 (Natixis ESG Dynamic Fund)**

Ces 3 fonds sont commercialisés pour le lancement du PERI, mais également éligibles au CTO, assurance-vie et contrats de Capi de CNP Assurances et BPCE VIE.

Informations Essentielles sur les fonds

Offre commercialisable par	GC, GCPRO, CAGP, DAA, DA, GCP, CA BDR, Banquier Privé
Dates de commercialisation	A partir du lundi 24 août 2020
Type de placement	Fonds de fonds répondant aux engagements ISR/ESG
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert)
Indicateur de Risque	Variable selon le fonds 3 / 7 : Natixis ESG Conservative Fund 4 / 7 : Natixis ESG Moderate Fund 5 / 7 : Natixis ESG Dynamic Fund

2 Parcours client sont possibles :

1. session LEA

Objectif d'investissement	Personnes physiques : Constituer une épargne Préparer sa retraite Epargner pour ses proches Transmettre son patrimoine Préparer un projet immobilier
----------------------------------	---

2. session Plan d'Epargne Retraite

Durée de placement recommandé	Variable selon le fonds 3 ans : Natixis ESG Conservative Fund 5 ans : Natixis ESG Moderate Fund 5 ans : Natixis ESG Dynamic Fund
Profil risque accepté par le client	Variable selon le fonds R2 : Natixis ESG Conservative Fund R2 : Natixis ESG Moderate Fund R3 : Natixis ESG Dynamic Fund
Frais d'entrée maximum	4% : Natixis ESG Conservative Fund 4% : Natixis ESG Moderate Fund 4% : Natixis ESG Dynamic Fund Frais entièrement reversé au distributeur
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	Variable selon le fonds 0,70% : Natixis ESG Conservative Fund dont reversement distributeur: 0,51% 0,75% : Natixis ESG Moderate Fund dont reversement distributeur : 0,55% 0,80% : Natixis ESG Dynamic Fund dont reversement distributeur : 0,60%
Frais indirects maximum	1% pour chacun des 3 fonds Les frais indirects sont des frais liés à l'investissement dans d'autres fonds

Complétude et conformité du DRC : **obligatoire**

1. CARACTERISTIQUES DES FONDS

1.1 Natixis ESG Conservative Fund part R

Code ISIN	LU2169557654
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	OPCVM à vocation générale
Devise de référence	Euro (€)
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Fonds Natixis ESG Conservative Fund est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif (autorisé en vertu de la Directive 2009/65/CE, « directive sur les OPCVM ») sélectionnés par le biais d'un processus d'investissements qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG).
Politique d'investissement	Le Fonds investit au moins 75 % du total de ses actifs dans des OPCVM et autres OPC afin d'obtenir une exposition mondiale à travers la gamme complète d'actifs autorisés, dont les actions, les titres à revenu fixe et les devises. Au moins 90 % des OPCVM et des OPC dans lesquels le Fonds investit (y compris les fonds du marché monétaire) doivent posséder le label français ISR ou un équivalent européen. Les investissements effectués dans des parts autres que celles d'OPCVM ne peuvent pas dans l'ensemble être supérieurs à 10 % de l'actif net du Fonds. En cherchant à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement applique une allocation indirecte des actifs nets du Fonds de 70 à 100 % aux marchés obligataires, notamment aux fonds communs de placement du marché monétaire, et de 0 à 30 % aux marchés boursiers. L'exposition mondiale du Fonds à travers une gamme complète d'organismes de placement collectif peut inclure une exposition aux actions, titres à revenu fixe et devises des pays émergents. Les fonds sous-jacents peuvent également avoir recours aux différents instruments dérivés aux fins d'atteindre leurs propres objectifs d'investissement. L'approche d'investissement du Gestionnaire consiste à donner accès à un portefeuille diversifié composé à partir de stratégies d'investissement gérées par les sociétés affiliées des Gestionnaires d'investissement de Natixis (les « Fonds affiliés »), grâce à une démarche engagée en faveur des facteurs ESG, comme décrit ci-dessous. Chaque Fonds affilié sélectionné est soumis à une telle analyse non financière. Le Gestionnaire d'investissement s'appliquera à investir dans un nombre limité de Fonds affiliés, dont la plupart sont susceptibles d'être domiciliés au Luxembourg, en Irlande, en France et au Royaume-Uni. Le Fonds peut être exposé à une seule société affiliée de manière significative à travers de multiples allocations à des Fonds affiliés. Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement tient compte systématiquement des facteurs suivants: l'allocation stratégique des actifs, le filtrage quantitatif selon les critères ESG, le filtrage qualitatif selon les critères ESG, la sélection en fonction du risque et l'allocation tactique des actifs. Le filtrage quantitatif selon les critères ESG s'effectue selon la méthode exclusive de notation ESG du Gestionnaire d'investissement, fondée sur des indicateurs émanant de tiers, tels que des prestataires de services de communication de données ESG. Le filtrage qualitatif selon les critères ESG comprend un examen par le Gestionnaire d'investissement qui évalue l'importance du rôle attribué aux facteurs ESG dans le processus d'investissement d'un Fonds affilié. Cette évaluation se fonde sur une méthode interne, « Convictions et discours », qui comprend entre autres les critères suivants : l'expérience de l'équipe d'investissement en matière d'ESG, l'intégration des considérations d'ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de production de rapports

	ESG, les pratiques de vote. Les approches globales d'ESG des Fonds affiliés sélectionnés peuvent varier ; par conséquent, il se peut qu'elles ne soient pas totalement cohérentes entre elles. Outre les facteurs ci-dessus, au cours de la sélection individuelle de chaque Fonds affilié, le Gestionnaire d'investissement examinera le niveau de liquidité, la fréquence de valorisation et la spécialité du gestionnaire d'investissement de chacun des organismes de placement collectif. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% du total de ses actifs dans des liquidités, des instruments du marché monétaire (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) ou des titres autres que ceux susmentionnés. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (notamment la couverture des risques de change). La Devise de référence du Fonds est l'euro. À titre indicatif seulement, la performance du Fonds peut être comparée à celle d'un indice composite de 15 % de l'indice MSCI World Index Net Return, 5% de l'indice MSCI Europe Index Net Return, 20 % de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond Index et 60 % de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index Net Return. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en matière d'indice de référence et peut par conséquent s'en écarter considérablement. Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Les revenus issus du Fonds sont distribués s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvestis s'il s'agit d'Actions de capitalisation, comme indiqué de manière plus détaillée dans le présent document. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements. Recommandation: ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à trois ans.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée maximum : 4% acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Frais de gestion maximum	0,70 % TTC de l'actif net dont 0.50 % acquis au réseau distributeur
Horizon de placement recommandé	3 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	3
Profil des clients éligibles au produit	R2, R3 et R4
Connaissance et expérience client(QCF)	C1,C2,C3 et C4
Éligibilité	➡ PER ➡ Contrats d'assurance vie et de capitalisation CNP et BPCE VIE ➡ CTO ➡ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

1.2 Natixis ESG Moderate Fund part R

Code ISIN	LU 2169558389
Émetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	OPCVM à vocation générale
Devise de référence	Euro (€)
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Fonds Natixis ESG Moderate Fund est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif (autorisé en vertu de la Directive 2009/65/CE, « directive sur les OPCVM ») sélectionnés par le biais d'un processus d'investissements qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et



	de gouvernance (ESG).
Politique d'investissement	Le Fonds investit au moins 75 % du total de ses actifs dans des OPCVM et autres OPC afin d'obtenir une exposition mondiale à travers la gamme complète d'actifs autorisés, dont les actions, les titres à revenu fixe et les devises. Au moins 90 % des OPCVM et des OPC dans lesquels le Fonds investit (y compris les fonds du marché monétaire) doivent posséder le label français ISR ou un équivalent européen. Les investissements effectués dans des parts autres que celles d'OPCVM ne peuvent pas dans l'ensemble être supérieurs à 10 % de l'actif net du Fonds. En cherchant à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement applique une allocation indirecte des actifs nets du Fonds de 35 à 70% aux marchés obligataires, notamment aux fonds communs de placement du marché monétaire, et de 30 à 65 % aux marchés boursiers. L'exposition mondiale du Fonds à travers une gamme complète d'organismes de placement collectif peut inclure une exposition aux actions, titres à revenu fixe et devises des pays émergents. Les fonds sous-jacents peuvent également avoir recours aux différents instruments dérivés aux fins d'atteindre leurs propres objectifs d'investissement. L'approche d'investissement du Gestionnaire consiste à donner accès à un portefeuille diversifié composé à partir de stratégies d'investissement gérées par les sociétés affiliées des Gestionnaires d'investissement de Natixis (les « Fonds affiliés »), grâce à une démarche engagée en faveur des facteurs ESG, comme décrit ci-dessous. Chaque Fonds affilié sélectionné est soumis à une telle analyse non financière. Le Gestionnaire d'investissement s'appliquera à investir dans un nombre limité de Fonds affiliés, dont la plupart sont susceptibles d'être domiciliés au Luxembourg, en Irlande, en France et au Royaume-Uni. Le Fonds peut être exposé à une seule société affiliée de manière significative à travers de multiples allocations à des Fonds affiliés. Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement tient compte systématiquement des facteurs suivants: l'allocation stratégique des actifs, le filtrage quantitatif selon les critères ESG, le filtrage qualitatif selon les critères ESG, la sélection en fonction du risque et l'allocation tactique des actifs. Le filtrage quantitatif selon les critères ESG s'effectue selon la méthode exclusive de notation ESG du Gestionnaire d'investissement, fondée sur des indicateurs émanant de tiers, tels que des prestataires de services de communication de données ESG. Le filtrage qualitatif selon les critères ESG comprend un examen par le Gestionnaire d'investissement qui évalue l'importance du rôle attribué aux facteurs ESG dans le processus d'investissement d'un Fonds affilié. Cette évaluation se fonde sur une méthode interne, « Convictions et discours », qui comprend entre autres les critères suivants : l'expérience de l'équipe d'investissement en matière d'ESG, l'intégration des considérations d'ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de production de rapports ESG, les pratiques de vote. Les approches globales d'ESG des Fonds affiliés sélectionnés peuvent varier ; par conséquent, il se peut qu'elles ne soient pas totalement cohérentes entre elles. Outre les facteurs ci-dessus, au cours de la sélection individuelle de chaque Fonds affilié, le Gestionnaire d'investissement examinera le niveau de liquidité, la fréquence de valorisation et la spécialité du gestionnaire d'investissement de chacun des organismes de placement collectif. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% du total de ses actifs dans des liquidités, des instruments du marché monétaire (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) ou des titres autres que ceux susmentionnés. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (notamment la couverture des risques de change). La Devise de référence du Fonds est l'euro. À titre indicatif seulement, la performance du Fonds peut être comparée à celle d'un indice composite de 30 % de l'indice MSCI World Index Net Return, 20 %

	de l'indice MSCI Europe Index Net Return, 15 % de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond Index et 35 % de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index Net Return. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en matière d'indice de référence et peut par conséquent s'en écarter considérablement. Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Les revenus issus du Fonds sont distribués s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvestis s'il s'agit d'Actions de capitalisation, comme indiqué de manière plus détaillée dans le présent document. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements. Recommandation: ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée maximum : 4% acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Frais de gestion maximum	0,75 % TTC de l'actif net dont 0.55 % acquis au réseau distributeur
Horizon de placement recommandé	5 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	4
Profil des clients éligibles au produit	R2, R3 et R4
Connaissance et expérience client(QCF)	C1,C2,C3 et C4
Éligibilité	➡ PER ➡ Contrats d'assurance vie et de capitalisation CNP et BPCE VIE ➡ CTO ➡ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

1.3 Natixis ESG Dynamic Fund part R

Code ISIN	LU2169559270
Émetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	OPCVM à vocation générale
Devise de référence	Euro (€)
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Fonds Natixis ESG Moderate Fund est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif (autorisé en vertu de la Directive 2009/65/CE, « directive sur les OPCVM ») sélectionnés par le biais d'un processus d'investissements qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG).
Politique d'investissement	Le Fonds investit au moins 75 % du total de ses actifs dans des OPCVM et autres OPC afin d'obtenir une exposition mondiale à travers la gamme complète d'actifs autorisés, dont les actions, les titres à revenu fixe et les devises. Au moins 90 % des OPCVM et des OPC dans lesquels le Fonds investit (y compris les fonds du marché monétaire) doivent posséder le label français ISR ou un équivalent européen. Les investissements effectués dans des parts autres que celles d'OPCVM ne peuvent pas dans l'ensemble être supérieurs à 10 % de l'actif net du Fonds. En cherchant à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement applique une allocation indirecte des actifs nets du Fonds de 0 à 45 % aux marchés obligataires, notamment aux fonds communs de placement du marché monétaire, et de 55 à 100 % aux marchés boursiers. L'exposition mondiale du Fonds à travers une gamme complète d'organismes de placement



INFORMATION

collectif peut inclure une exposition aux actions, titres à revenu fixe et devises des pays émergents. Les fonds sous-jacents peuvent également avoir recours aux différents instruments dérivés aux fins d'atteindre leurs propres objectifs d'investissement.

L'approche d'investissement du Gestionnaire consiste à donner accès à un portefeuille diversifié composé à partir de stratégies d'investissement gérées par les sociétés affiliées des Gestionnaires d'investissement de Natixis (les « Fonds affiliés »), grâce à une démarche engagée en faveur des facteurs ESG, comme décrit ci-dessous. Chaque Fonds affilié sélectionné est soumis à une telle analyse non financière. Le Gestionnaire d'investissement s'appliquera à investir dans un nombre limité de Fonds affiliés, dont la plupart sont susceptibles d'être domiciliés au Luxembourg, en Irlande, en France et au Royaume-Uni. Le Fonds peut être exposé à une seule société affiliée de manière significative à travers de multiples allocations à des Fonds affiliés.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement tient compte systématiquement des facteurs suivants: l'allocation stratégique des actifs, le filtrage quantitatif selon les critères ESG, le filtrage qualitatif selon les critères ESG, la sélection en fonction du risque et l'allocation tactique des actifs. Le filtrage quantitatif selon les critères ESG s'effectue selon la méthode exclusive de notation ESG du Gestionnaire d'investissement, fondée sur des indicateurs émanant de tiers, tels que des prestataires de services de communication de données ESG. Le filtrage qualitatif selon les critères ESG comprend un examen par le Gestionnaire d'investissement qui évalue l'importance du rôle attribué aux facteurs ESG dans le processus d'investissement d'un Fonds affilié. Cette évaluation se fonde sur une méthode interne, « Convictions et discours », qui comprend entre autres les critères suivants : l'expérience de l'équipe d'investissement en matière d'ESG, l'intégration des considérations d'ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de production de rapports ESG, les pratiques de vote. Les approches globales d'ESG des Fonds affiliés sélectionnés peuvent varier ; par conséquent, il se peut qu'elles ne soient pas totalement cohérentes entre elles. Outre les facteurs ci-dessus, au cours de la sélection individuelle de chaque Fonds affilié, le Gestionnaire d'investissement examinera le niveau de liquidité, la fréquence de valorisation et la spécialité du gestionnaire d'investissement de chacun des organismes de placement collectif. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% du total de ses actifs dans des liquidités, des instruments du marché monétaire (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) ou des titres autres que ceux susmentionnés.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (notamment la couverture des risques de change).

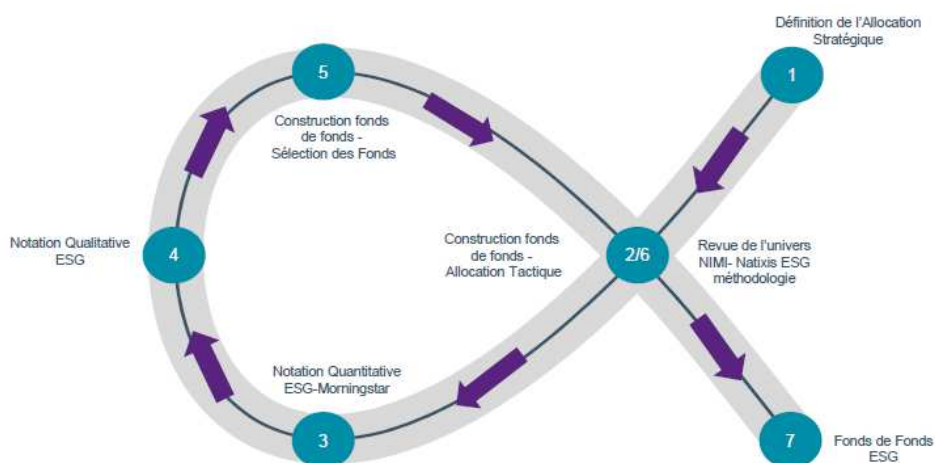
La Devise de référence du Fonds est l'euro.

À titre indicatif seulement, la performance du Fonds peut être comparée à celle d'un indice composite de 45 % de l'indice MSCI World Index Net Return, 35 % de l'indice MSCI Europe Index Net Return, 10 % de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond Index et 10 % de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index Net Return. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en matière d'indice de référence et peut par conséquent s'en écarter considérablement.

Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Les revenus issus du Fonds sont distribués s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvestis s'il s'agit d'Actions de capitalisation, comme indiqué de manière plus détaillée dans le présent document. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements. Recommandation: ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.

Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée maximum : 4% acquis au réseau distributeur Frais de sortie : Néant
Frais de gestion maximum	0,80 % TTC de l'actif net dont 0.60 % acquis au réseau distributeur
Horizon de placement recommandé	5 ans
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Profil de risque et de rendement	5
Profil des clients éligibles au produit	R3 et R4
Connaissance et expérience client(QCF)	C1, C2, C3 et C4
Éligibilité	➔ PER ➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation CNP et BPCE VIE ➔ CTO ➔ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

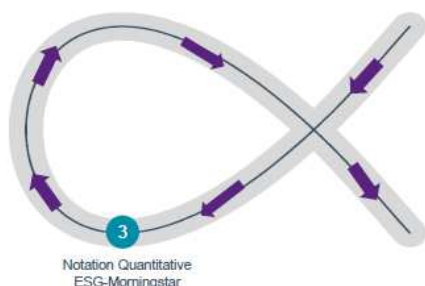
2. L'offre fonds de fonds ESG passe par un processus d'investissement en 7 étapes :



Ce processus conduit à sélectionner parmi les plus de 1 000 fonds gérés par les affiliés de Natixis et à liquidité quotidienne, les 46 fonds ayant une approche ESG validée par les experts ESG de Natixis à travers une notation :

- quantitative ESG :

Une notation propre à NIM et basée sur des données de l'un des leaders de fournisseurs de données ESG : **Sustainalytics – Filiale de Morningstar**



- Sustainalytics détermine et note 3 dimensions ESG :
 - Historical Portfolio Sustainability Score (HPSS) : qui combine une note ESG et une note de controverse des fonds
 - Socially Conscious Score (SCS) : qui note le processus d'investissement ESG des fonds
 - Carbon Score (CS) : qui intègre l'enjeu climatique
- Notre notation est **obtenue en pondérant ces 3 dimensions** :
 - HPSS 50%, SCS 30% et CS 20% → donnant lieu à une note de 0 à 100
 - Les meilleurs fonds par classe d'actifs sont ainsi sélectionnés en fonction de leur notation finale

- qualitative ESG :

L'équipe de gestion intègre ensuite une notation qualitative fondée sur la philosophie ESG du Groupe



Notre philosophie ESG repose sur :

- L'analyse du processus d'investissement de nos affiliés
- Les différentes dimensions ESG
- L'étude des performances et attributions de performances
- Les engagements ESG et politique de vote de nos affiliés
- La qualité des reporting ESG disponibles

3. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Les 3 nouveaux fonds ne sont pas garantis. Ils sont soumis aux aléas des marchés et peuvent présenter un risque de perte en capital en cas de sortie.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement mais il est rendu attentif sur un horizon de placement recommandé. A l'issue de la durée de placement recommandé, l'investisseur n'a pas de certitude d'obtenir un rendement positif en cas de sortie.

Les 3 fonds sont soumis à différents risques dont vous trouverez ci-après les principaux. Pour une description plus complètes des risques, se référer au prospectus de chaque Fonds :

Principaux risques	Risque de perte en capital Risque de liquidité Risque opérationnel Risque de crédit Risque de contrepartie
--------------------	--

Une attention particulière est à apporter aux clients de 80 ans et plus, à la fois dans le conseil donné et au niveau de la complétude et de la conformité du dossier. Les deux devant être irréprochables.

4. MODALITES DE COMMERCIALISATION

La commercialisation de ces 3 fonds doit se faire uniquement aux personnes physiques dans le cadre du parcours conseil

- LEA pour les contrats CTO / Assurance Vie et Capitalisation
- Spécifique « Plan Epargne Retraite » pour le Millevie PER

Nb. Pour le PER CE, formalisation du Conseil et choix du mode de gestion via une synthèse conseil PDF dynamique puis en décembre via un Parcours LEA Spécifique.

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée, Banque du Dirigeant

La commercialisation des PER est ouverte aux marchés Premium et Pro (partie privée) et ne sera pas ouverte au marché Grand Public avant décembre.

Canaux de distribution : face à face, internet, VAD / téléphone (éligible à la signature électronique)

Point d'attention collecte des documents / Sign'it : Sign'it ne permet pas de déposer les documents signés dans l'espace sécurisé du client. Les échanges se font par mail. **Il est nécessaire de procéder à la numérisation et l'archivage de ces échanges dans le classeur client.**

- ➔ Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ➔ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
Remarque: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ou datant de plus de deux ans ne sont plus valables; il convient d'établir le QPI.
- ➔ La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).



Attention : Choisir « Session Plan d'Épargne Retraite » pour entamer le parcours préalable à l'ouverture d'un MILLEVIE PER.

La durée de placement recommandée est variable selon le fonds : de 3 à 5 ans

Rendement/Risque : R2 à R4, selon le fonds

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire un ou plusieurs des 3 nouveaux fonds si LEA ne le propose pas.

- ➔ Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques, de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- ➔ Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- ➔ Il convient de remettre au client le(s) document(s) précontractuel(s) pour informer le client des caractéristiques du ou des produit(s), ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- ➔ Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de ou des ordre(s).

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- ✓ Les risques afférents au produit et notamment le risque de perte en capital,
- ✓ La durée d'investissement recommandée.

Document à faire signer et à remettre aux clients dans tous les cas :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) actualisé
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »

- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion ou le versement complémentaire signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,
- ✓ Si le client est âgé de plus de 80 ans, la fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous Agil

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

➤ **Souscription dans un PER**

- ✓ Le contrat PER
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC de chaque fonds (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription

➤ **Souscription dans un CTO**

- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC de chaque fonds (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription

➤ **Souscription, versement et arbitrage assurance-vie CNP et BPCE VIE :**

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC Contrat (Document d'Informations Clés)
- ✓ Si le client est âgé de plus de 80 ans, la fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

5. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription dans un contrat d'assurance	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque Synthèse Conseil PDF Dynamique (PER CE)	0174	Oui numérisation « intégrée » dans rubrique Classeur dédiée proposée en fin de saisie (A défaut	Oui Pochette jaune IDATECH



INFORMATION

vie ou un Millevie PERi ou un PER CE (CNP)			collecte manuelle dans Classeur Client rubrique « assurance- vie » => Assurance-vie et Prévoyance - Devoir de conseil Assurance vie Souscription + QCF - simple) => DOCUMENT CONTRACTUEL SIGNE	
	Fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque (lors de la numérisation intégrée ou, à défaut, lors de la collecte manuelle dans Classeur Client rubrique « assurance- vie » => Assurance-vie et Prévoyance - Devoir de conseil Assurance vie Souscription + QCF - simple) => FICHE ASSURANCE VIE PERS. AGEE	Oui Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacoche courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Souscription dans un contrat d'assurance vie ou un PERi ou un Millevie PERi ou un PER CE (CNP)	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Enveloppe « Assurance Vie » – cocher CNP Enveloppe « Assurance Vie » – cocher BPCE
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque Synthèse Conseil PDF Dynamique (PER CE)	0174	Oui numérisation « intégrée » dans rubrique Classeur dédiée proposée en fin de saisie (A défaut collecte manuelle dans Classeur Client rubrique « assurance-vie »	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence



INFORMATION

			=> Assurance-vie et Prévoyance - Devoir de conseil Assurance vie Souscription + QCF - simple) => DOCUMENT CONTRACTUEL SIGNE	
	Fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque	Oui <i>Enveloppe « Assurance Vie » – cocher CNP</i> <i>Enveloppe « Assurance Vie » – cocher BPCE Vie » – cocher BPCE</i>
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui Numérisation « intégrée » dans rubrique Classeur Client dédiée proposée en fin de saisie (A défaut collecte manuelle dans Classeur Client rubrique « assurance-vie ») => Assurance-vie et Prévoyance - Devoir de conseil Assurance vie Souscription + QCF - simple) => QUEST. COMPETENCE FINANC. SIGNE	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents des 3 nouveaux fonds est disponible dans la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,
Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER
Directrice du Département Marchés et Offres
Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia